



CONTRATS DE PROJETS ETAT – REGIONS

DECLARATION COMMUNE :

« Au moment où le Gouvernement français engage des négociations relatives aux Contrats de Projets Etat – Région et aux fonds européens, et compte tenu des transferts de compétences, de l'Etat aux Collectivités territoriales, en matière de connaissance du patrimoine naturel, de préservation des espaces naturels et de la biodiversité,

les associations, fédérations et fondations nationales de connaissance et de protection de la nature et de gestion d'espaces naturels :

- ✓ rappellent l'urgence d'inscrire la conservation de la biodiversité comme priorité nationale, conformément aux engagements du Chef de l'Etat et en cohérence avec la Charte de l'environnement adossée à la Constitution en février 2005 et la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), adoptée en février 2004 ;
- ✓ soulignent que des mesures d'investissement et les premières actions de la SNB ne peuvent à elles seules permettre d'atteindre l'objectif fixé par la SNB « d'enrayer d'ici 2010 toute perte de biodiversité » ;
- ✓ insistent sur l'inventaire du patrimoine naturel, l'information partagée, l'ingénierie, la préservation et la gestion des espaces naturels comme des mesures indispensables à la conservation durable de la biodiversité, comportant notamment le bon fonctionnement des écosystèmes et la survie des espèces sauvages ;
- ✓ demandent instamment au Gouvernement de contractualiser avec les Collectivités locales l'acquisition de la connaissance, la préservation et la gestion de la biodiversité et notamment l'aide en fonctionnement aux associations d'étude et de protection de la nature, aux associations gestionnaires d'espaces naturels, aux Parcs naturels régionaux, aux gestionnaires de réserves naturelles, aux Conservatoires d'espaces naturels et aux Conservatoires botaniques nationaux, qui sont en définitive à la fois les outils déterminants porteurs des politiques de l'Etat et des Collectivités territoriales en matière de conservation de la biodiversité et les principaux créateurs d'emplois dans ce domaine.

ORGANISMES SIGNATAIRES DE LA DECLARATION :

- ✓ Fédération des Conservatoires botaniques nationaux
- ✓ Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- ✓ Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme
- ✓ France Nature Environnement
- ✓ Ligue pour la Protection des Oiseaux
- ✓ Réserves Naturelles de France
- ✓ Rivages de France
